

**Compte-rendu de la séance  
du Conseil municipal  
du vendredi 02 décembre 2011**

*Relevé des délibérations*

-----

**Question n° 1**  
**Compte-rendu de la séance du Conseil municipal**  
**du vendredi 28 octobre 2011**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

*à la majorité : 25 « pour », 7 « abstention » (Claude ROYER, Gilbert AUBRUN, Brigitte VANNIER, Isabelle DESBRUERES, Françoise WINCKLER, Daniel MAIZERET, Clément BERNARD) et 1 « non-vote » (Michel MROZEK car absent à la séance de conseil municipal du 28 octobre 2011)*

- adopte le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du vendredi 28 octobre 2011.

---

**Question n° 2**  
**Compte –rendu des décisions prises en application de l’article L.2122-22**  
**du Code général des collectivités territoriales**

**Le Conseil municipal prend acte de cette communication.**

---

**Question n° 3**  
**Cession de terrain, Chemin rural dit « la Ruette aux Chiens »**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

*à l’unanimité des présents,*

- cède gratuitement l’emprise de 1 200 m<sup>2</sup> de l’ancien chemin rural dit « la Ruette aux Chiens ».
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes et documents à intervenir.

---

**Question n° 4**  
**Taxe locale de publicité extérieure : mise en œuvre**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

*à l’unanimité des présents,*

- autorise Monsieur le Maire à mettre en place ces nouvelles modalités.

**Question n° 5**  
**Bilan social du plan local d'urbanisme**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

*à la majorité : 30 « pour » et 3 « contre » (Françoise WINCKLER, Daniel MAIZERET, Clément BERNARD)*

- accepte de suivre l'avis de la commission d'urbanisme.
- 

**Question n° 6**  
**Recensement de la population**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des présents,*

- autorise Monsieur le Maire à recruter 3 agents recenseurs
  - autorise Monsieur le Maire de nommer :
    - Madame Belinda CHALMIN, coordonateur communal
    - Monsieur Olivier VILLEMON, intervenant en cas de litiges.
- 

**Question n° 7**  
**Modification du tableau des effectifs**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des présents,*

- autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme énoncé ci-dessus.
- 

**Question n° 8**  
**Modification de l'organigramme des services municipaux**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

*à la majorité : 28 « pour » et 5 « abstention » (Gilbert AUBRUN, Michel MROZEK, Brigitte VANNIER, Claude ROYER, Isabelle DESBRUERES)*

- valide le nouvel organigramme fonctionnel des services ainsi proposé en annexe.
- 

**Question n° 9**  
**Liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré:**

*à l'unanimité des présents,*

- accepte de supprimer de la liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction, celui de la conciergerie du groupe scolaire des Buissonnets.
-

**Question n° 10**  
**Convention entre la Ville et l'école Saint-Joseph – Jeanne d'Arc**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

*à la majorité : 32 « pour » et 1 « abstention » (Françoise WINCKLER)*

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention triennale (2011-2012, 2012-2013, 2013-2014)
- autorise Monsieur le Maire à verser à l'école Saint-Joseph – Jeanne d'Arc, sous contrat d'association, les sommes indiquées ci-dessus.

---

**Question n° 11**  
**Demandes de subvention**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des présents,*

- approuve les plans de financement présentés
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions mentionnées dans les plans de financement
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces demandes.

---

**Question n° 12**  
**Admission en non-valeur des produits irrécouvrables**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

*à l'unanimité des présents,*

- accepte d'admettre en non-valeur sur le budget principal de la ville, chapitre 65 – article 654, les sommes suivantes :

Exercice 2001	5 842.88 €
Exercice 2002	1 694.47 €
Exercice 2003	34 494.40 €
Exercice 2004	3 745.00 €
Exercice 2008	532,00 €
Exercice 2009	151,60 €
Exercice 2010	328,89 €

---

**Question n° 13**  
**Tarifs municipaux 2012**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré:**

*à la majorité : 28 « pour » et 5 « abstention » (Gilbert AUBRUN, Brigitte VANNIER, Michel MROZEK, Isabelle DESBRUERES, Claude ROYER)*

- fixe les tarifs des services publics pour l'année 2012, selon le document fourni en annexe
- autoriser Monsieur le Maire à accorder la gratuité totale ou partielle aux organismes caritatifs et sociaux dans le cadre de partenariats avec la Ville.

*L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20 h 30.*

**Question n° 1**

**Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du vendredi 28 octobre 2011**

Monsieur AUBRUN regrette que ce compte-rendu ne reprenne pas l'explication relative à la vente de la goudronneuse, à la question 13.

---

**Question n° 2**

**Compte –rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22  
du Code général des collectivités territoriales**

---

**Question n° 3**

**Cession de terrain, chemin rural dit « la Ruette aux Chiens »**

Madame TEYSSANDIER précise qu'il s'agit d'une emprise d'environ 1 200 m<sup>2</sup> qui traverse le terrain du Centre de gestion de la route. Ce terrain sera cédé à titre gratuit au Conseil général du Cher pour 2 750 €.

---

**Question n° 4**

**Taxe locale de publicité extérieure : mise en œuvre**

Monsieur JESSET indique que pour tenir compte des évolutions récentes de l'économie et pour soutenir les acteurs économiques et commerciaux locaux, une seule taxe sera perçue pour les enseignes pour 2010 et 2011. Les entreprises qui ont payé en 2010 ne paieront pas 2011 et inversement. Monsieur BERNARD souhaite connaître le manque à gagner pour la Ville.

Le Maire Monsieur VINÇON répond que cela représente environ 30 000 €.

---

**Question n° 5**

**Bilan social du plan local d'urbanisme**

Madame TEYSSANDIER présente le bilan social du plan local d'urbanisme. L'effectif de la population est stable, le pourcentage des logements sociaux croît de manière régulière et représente près d'un quart des résidences principales, le confort et les performances énergétiques des logements neufs et anciens sont en progression, les projets immobiliers se sont multipliés entre 2005 et 2007 et ont connu ensuite un ralentissement sous l'effet de la crise, la superficie des zones à urbaniser prévue au PLU est largement suffisante pour couvrir les besoins actuels.

Monsieur MAIZERET dit que l'INSEE prévoit une légère baisse de la population à Saint-Amand-Montrond et une augmentation de l'âge de la population. Le nombre d'actifs devrait également diminuer. Il ne lui semble donc pas nécessaire de poursuivre l'urbanisation. Balnéor est classé G pour l'efficacité énergétique ainsi que pour l'émission de CO<sub>2</sub>. Il faudrait densifier le centre Ville plutôt que d'étendre l'urbanisation.

Le Maire Monsieur VINÇON répond que c'est justement ce que la Ville fait en participant à l'amélioration de l'habitat. Il indique que le projet du VERNET prévoit la destruction des tours, et que des logements pour les gendarmes sont en cours de construction face à la compagnie de gendarmerie, limitant ainsi les déplacements en voitures.

Monsieur PILLOT rajoute que les personnes souhaitent souvent une parcelle de terrain et que ce n'est pas toujours possible en centre ville.

Monsieur BERNARD pense qu'il ne faut pas chauffer les bassins extérieurs à Balnéor.

Monsieur PILLOT répond que c'est déjà le cas. Monsieur BERNARD regrette que les logements pour les gendarmes soient construits sur les normes RT 2005 et non RT 2012, plus écologiques.

Monsieur AUBRUN relève que le taux de propriétaires est plus bas à Saint-Amand-Montrond que la moyenne française et que cela signifie que les Saint-Amandois ont de faibles revenus, alors que le taux d'imposition est important.

Le Maire Monsieur VINÇON précise qu'en Ville les personnes sont moins propriétaires qu'à la campagne et que Saint-Amand-Montrond accueille autant de propriétaires que de locataires. La Ville propose également un nombre de services important pour ses habitants mais également pour la population autour. Il rappelle enfin que l'équipe municipale n'a pas augmenté les impôts depuis qu'elle est en place en 2008.

Monsieur BERNARD pense qu'il faut accentuer la concertation publique avec les habitants.

Le Maire Monsieur VINÇON rappelle que cela est déjà fait, chaque rue rénovée fait l'objet de réunions publiques préalables. Monsieur PILLOT précise en outre, que la concertation en matière d'urbanisme est encadrée par les textes, c'est le cas par exemple en cas de révision du PLU.

Madame VANNIER s'interroge sur le projet du Clos des Champs qui n'a pas vu le jour.

Monsieur PILLOT répond que le promoteur immobilier n'a pas pu faire aboutir son projet mais qu'il n'est pas remis en question pour autant. Il précise que le projet initial n'avait entraîné aucun frais pour la Ville.

---

#### **Question n° 6**

#### **Recensement de la population**

Monsieur BASTAT précise que le recensement concernera 550 logements et qu'il se déroulera du 19 janvier au 25 février 2012.

---

#### **Question n° 7**

#### **Modification du tableau des effectifs**

Monsieur PILLOT présente les modifications apportées au tableau des effectifs.

---

#### **Question n° 8**

#### **Modification de l'organigramme des services municipaux**

Le Maire Monsieur VINÇON présente la modification de l'organigramme des services municipaux. Monsieur PILLOT précise que la modification concerne surtout le regroupement des départements « projets » et « techniques ». Monsieur AUBRUN prend note de ce nouvel organigramme et espère que les compétences des agents sont respectées.

Monsieur MAIZERET souligne que cela fait 10 ans qu'il contacte les services municipaux pour des questions diverses et que chaque fois il obtient une réponse rapide. Monsieur BERNARD s'interroge sur la nomination d'un nouveau Directeur Général des Services.

---

#### **Question n° 9**

#### **Liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction**

Madame RIOTTE indique qu'il est proposé de fermer la conciergerie des BUISSONNETS et que cela correspond à une demande de la personne qui tient actuellement la conciergerie.

---

#### **Question n° 10**

#### **Convention entre la Ville et l'école Saint-Joseph – Jeanne d'Arc**

Madame CHAMPION précise que la convention qui sera signée entre la Ville et l'école prévoit une participation financière de la Ville, pour les enfants habitants à Saint-Amand-Montrond, à hauteur de celle versée pour les enfants des autres écoles de la Ville.

Monsieur AUBRUN regrette que la convention n'oblige pas cette école à accueillir tous les enfants. Il observe que la Ville ne paiera que pour les enfants de Saint-Amand-Montrond, comme ce devait être le cas pour les écoles publiques. Or, il lui semble que pour ces dernières, la Ville paie pour tous les enfants. Il demande que l'école publique soit également soutenue, ce qui n'est pas le cas lorsque des classes sont fermées. Madame CHAMPION souligne que le nombre d'élèves est passé de 861 en 2008 à 751 en 2011.

Monsieur BERNARD pense que tout est fait pour favoriser l'école privée au détriment de l'école publique.

Monsieur PILLOT répond que la Loi fait obligation de verser une somme identique pour les enfants scolarisés en école privée et en école publique. Les montants versés par la Ville sont importants pour chaque enfant et doivent être comparés à ceux versés par les autres Villes.

Monsieur MROZEK insiste sur le rôle social de l'école privée de Saint-Amand-Montrond.

---

**Question n° 11**  
**Demandes de subvention**

Madame LALLIER présente les demandes de subventions qui seront faites par la Ville pour les travaux à venir à l'église et pour l'acquisition d'un logiciel pour le récolement des collections du Musée Saint-Vic.

---

**Question n° 12**  
**Admission en non-valeur de produits irrécouvrables**

Monsieur DEVOUCOUX précise que Madame le Receveur-Percepteur a transmis l'état des produits irrécouvrables pour 2008, 2009 et 2010. Monsieur AUBRUN s'interroge sur l'entreprise Galvano Plastie.

Monsieur PILLOT répond que c'était une usine verte, qui a été rachetée. Monsieur BERNARD regrette que le nom des personnes apparaisse. Monsieur PILLOT lui rappelle que cela est obligatoire. Le Maire Monsieur VINÇON lui indique que ces noms ne sont pas communiqués au-delà des membres du Conseil municipal.

---

**Question n° 13**  
**Tarifs municipaux 2012**

Monsieur DEVOUCOUX indique que les tarifs n'ont pas été augmentés, hors Balnéor, pour tenir compte du contexte économique. Monsieur AUBRUN fait part de quelques remarques sur les tarifs des photocopies, de la Salle Aurore et sur la gratuité des salles.

Monsieur DEVOUCOUX précise que l'application des tarifs 2011 a généré des recettes à hauteur de 429 000 €.

---

*L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20 h 30*